

Le conseil municipal accepte l'offre du curé concernant l'école des filles, laquelle devient école communale, et, comme telle, soumise directement à l'autorité du maire, suivant les stipulations de la loi du 11 floréal an X, et de l'arrêté gouvernemental du 4 pluviôse an XII.

Le traitement annuel de chacune des Sœurs est fixé à 500 francs. Une chambre de l'école est réservée, l'année suivante, à l'enseignement des travaux féminins.

En 1840, une nouvelle classe est ouverte dans la maison Montaland.

En 1828, l'école des garçons est transférée dans l'immeuble donné à la ville, deux ans auparavant, par messieurs Magnin et abbé Fournet ¹.

En 1839, une succursale de l'école des Frères est créée place de la Visitation (aujourd'hui place Belfort). Une allocation municipale de 550 francs est votée à cet effet.

Si, maintenant, nous nous reportons aux agglomérations excentriques de Serin et de Saint-Clair, nous y constatons l'existence d'écoles imposées par leur éloignement du centre communal.

En 1834, une allocation provisoire de 250 francs est votée, par la municipalité, au sieur Lefranc, directeur de l'école gratuite de Serin. En 1841, M. Charrin père fait donation de la somme de 3.000 francs pour l'établissement, dans ce même quartier, d'écoles tenues par les Frères et les Sœurs, lesquelles entrent en fonction dès la rentrée des classes.

En 1835, le sieur Tholomet est désigné pour enseigner à l'école de Saint-Clair. A la fin de 1842, une école primaire communale, dirigée par les Frères, y est établie, sans préjudice de la précédente qui continue à fonctionner.

En 1836, il est question de Mlle Laroche, institutrice, cours d'Herbouville, pour l'école des filles du même quartier, qui reçoit une gratification de la municipalité.

En 1842, cette école, tenue par Mlle Stumpff, est érigée en école communale, à la charge de la ville. En 1848, une allocation municipale de 500 francs par an est accordée à Mlle Stumpff pour le traitement d'une sous-maîtresse ².

Voici enfin le tableau général des écoles communales dressé par le maire Cabias, à la date du 30 septembre 1851 :

SUR LE PLATEAU :

- 1^o Frères de la Doctrine chrétienne, rue de Cuire et cours des Tapis, Maison Cuzin.
- 2^o Monsieur Chapuis, instituteur laïque, petite rue de Cuire.

¹. Maintenant hospice municipal, 69, grande-rue de Cuire.

². Délib. munic.